
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**APPROBATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À
COMPTER DE L'ANNÉE 2023****Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, M. Mamadou Dramé (arrivée à 20h55), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Richard Domsps, M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Kaddour Métir représenté par Isabelle Dutronc.
Mme Paule Frachon représentée par M. Olivier Guillotin.
M. Michel Souillac représenté par Mme Véronique Vela-Rodriguez.
M. Yann Pirolli représenté par M. Christian Caristan.
M. Julien Baillergeau représenté par M. Josselin Aubry.
Mme Muriel Ethève.représenté par M. Philippe Vafiadès.
Mme Aurélie Million, représentée par M. Antoine Madelin.
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane.

Étaient absents :

M. Jean-Jacques Um.
M. Cyril Gallon.

Monsieur Antoine Madelin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1 ;

Vu la délibération n°2020-45 en date du 11 juillet 2020 portant approbation des redevances d'occupation du domaine public ;

Vu la délibération n°2020-108 en date du 10 décembre 2020 portant reconduction des redevances et tarifs à compter de l'année 2021 ;

Vu la délibération n°2021-87 en date du 14 octobre 2021 portant reconduction des redevances et tarifs à compter de l'année 2022 ;

Vu la publication de l'INSEE du 15 septembre 2022 (indice des prix à la consommation) ;

Considérant que ces tarifs sont revus chaque année pour tenir compte de l'évolution annuelle des prix ;

Considérant qu'au regard de la crise sanitaire, les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2019 ;

Considérant que dans le cadre de la reprise des activités il convient d'actualiser à nouveau ces tarifs ;

Considérant que l'inflation constatée sur la période est de 5,8 % ;

Considérant qu'il est ainsi proposé de revaloriser les tarifs de redevances d'occupation du domaine public en appliquant une augmentation de l'ordre de 5%, à l'exception des tarifs « commerce » qui subissent déjà des augmentations par ailleurs et dont le tarif actuel correspond à la réalité économique ;

Vu l'avis de la commission " Ville dynamique " ;

Vu l'avis favorable de la commission " Ressources, intercommunalité, économie sociale et solidaire " ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par **30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon (représentée), M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac (représenté), M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Stéphane Lamart (représenté) – **3 abstentions** – Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude

Article 1 - Approuve les tarifs d'occupation du domaine public communal à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

TARIFS CHANTIER			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Emprise de chantier sur la voie publique	M ²	Jour	1,05 €
Base de vie	M ²	Mois	33 €
Installation de palissades et d'échafaudages	Mètre linéaire	Mois	13 €
Installation de palissades et d'échafaudages pour un projet comprenant la création de logements sociaux	Mètre linéaire	Mois	7 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons....)	M ²	À la création	149 €
Création de surplombs fixes (ex : balcons....) pour un projet comprenant la création de logements sociaux	M ²	À la création	75 €
Stationnement d'engins de chantier (ex : grue, tractopelle...)	unité	Jour	45 €
Installation de bulles de vente	M ²	Mois	37 €
Installation de panneaux publicitaires	Mètre linéaire	Mois	37 €

TARIFS VOIRIE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement	2 emplacements	Jour	22 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire	1 emplacement	Jour	11 €
Réservation de 2 emplacements de stationnement pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	2 emplacements	Jour	11 €
Réservation d'1 emplacement supplémentaire pour déménagement résultant d'une opération de rénovation urbaine engagée par un bailleur social	1 emplacement	Jour	6 €
Entrée charretière	Mètre linéaire	À la création	18 €
Containers, bennes	Unité	Jour	22 €

TARIFS COMMERCE			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Terrasses	M ²	An	53 €
Extensions de commerces sur trottoir	unité	An	26,30 €
Étalages commerciaux	M ²	An	63,30 €
Commerces ambulants	1 installation / semaine	An	917 €
Commerces ambulants	2 installations / semaine	An	1 844 €
Commerces ambulants	3 installations / semaine	An	2 628 €
Commerces ambulants	4 installations et plus / semaine	An	3 285,50 €

TARIFS ÉVÈNÈMENTS ET MANIFESTATIONS			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Cirques	Forfait	Jour	166 €
Installations foraines	M ²	Jour	138 €
Emplacement de ventes au déballage (brocante, vide-greniers, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	12 €
Emplacement de ventes au déballage organisé par un conseil de quartier (brocante, vide-greniers, braderie...)	Mètre linéaire	Jour	6 €
Emplacement pour le marché de Noël	Mètre linéaire	Jour	23 €
Emplacement pour les manifestations, marchés et foires éphémères	stand	Jour	11 €
Marionnettes	Forfait	Jour	71 €

TARIFS SPÉCIFIQUES			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant
Local RATP	M ²	Mois	7,50 €
Tournage film	Forfait	Demi-journée	419 €

Article 2 - Dit que les recettes correspondantes seront constatées au budget communal (article 70321 - diverses sous-fonctions).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

094-219400348-20221020-2022-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 31/10/2022



Pour extrait conforme :
La Maire,

Marie CHAVANON